



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 11 octobre 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 8
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

08 octobre 2023

Date d'affichage :

08 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 octobre, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari.

Absents excusés : Isabelle Branson (pouvoir donné à Nelly Claës), Pascaline Legrand, Sébastien Valorz, Chloé Journe.

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-55 : Attribution du marché pour l'extension du cimetière
2. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2023-55 : Attribution du marché pour l'extension du cimetière

Vu la délibération n°2022-58 du 18/12/2022 désignant le maître d'œuvre et approuvant l'estimation prévisionnelle des travaux ;

Vu la délibération n°2023-34 du 17/04/2023 approuvant le programme de l'avant-projet et le coût prévisionnel des travaux ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 juillet 2023 sur la plateforme dématérialisée e-marchespublics.com pour lequel seule l'offre de la société SAS AXE TP a été déposée ;

Vu la lettre adressée à la société SAS AXE TP le 31/07/2023 pour l'informer du classement sans suite de la procédure au motif que leur offre excède les crédits budgétaires déterminés avant le lancement de la procédure ;

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Vu l'estimation de l'AMO inférieure à 100 000€ HT pour la tranche ferme ;

Vu la nouvelle consultation de gré à gré lancée le 04/08/2023 auprès de plusieurs entreprises ;

Vu la délibération n°2023-54 du 28/09/2023 déclarant le marché infructueux ;

Considérant le rapport d'analyse du Maître d'œuvre du 05/10/2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE SUIVRE** l'avis du rapport d'analyse et désignent l'entreprise RAMERY TP en tant que titulaire du marché pour l'extension du cimetière ;
- **D'ACCEPTER** les nouveaux montants après négociation pour un montant de 117 333€ HT dont 100 000€ pour la tranche ferme, 8 688€ pour la tranche optionnelle 1 et 8 645€ pour la tranche optionnelle 2 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Isabelle Branson.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Questions diverses

- Point sur l'aménagement paysager lisière Orée du Bois : l'aménagement serait fait par les membres du Conseil Municipal et un appel sera fait auprès des habitants volontaires pour la plantation.
Il faudra privilégier l'aménagement par massifs avec points de vue pour ne pas gêner le point de vue des habitants depuis leur domicile.
La prochaine réunion de travail aura lieu le 23 et le 24 octobre à 20h00.
- Le Smirtom a adressé le 11 août un courrier concernant une enquête sur nos besoins en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre, afin de connaître le nombre de PAV supplémentaires à commander en plus du renouvellement des PAV déjà existants.
La commune ne souhaite pas commander de nouveau conteneur à verre.
- Raccordement de la fibre au n°16 rue de la Clé des Champs : la Mairie va prendre en charge les travaux de génie civil, compte tenu de la prochaine rénovation de la voirie.
3 devis ont été demandés par la commune et envoyés pour validation aux propriétaires :
 - Opticom ayant le conventionnement avec TDF : 3 594 TTC
 - AXE TP qui fait le génie pour les caméras : 5 039,40 TTC
 - COLAS qui va faire la voirie : 4 794,24 TTC.
- Travaux de voirie rue de l'Orée du Bois : dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la voirie Clé des Champs, de l'entrée du village en venant de Genainville jusqu'à la sente menant au cimetière, le carrefour avec l'Orée du Bois va être aménagé. Il est prévu dans le programme de mettre des pavés devant les portails.

La Mairie a envoyé un mail aux propriétaires au n°1 rue de l'Orée du Bois afin de leur demander l'autorisation de changer le revêtement devant leur portail. Les propriétaires ont validé cette demande à condition que la hauteur ne nuise pas au passage de leur véhicule afin d'éviter tout dégâts.

- Programme d'ingénierie "Villages d'Avenir" : en tant que collectivité éligible, le programme Village d'Avenir permet, dès janvier 2024, de bénéficier d'un soutien en ingénierie de projet.
Ce soutien en ingénierie prend la forme d'un accompagnement des élus et des équipes locales par un chef de projet "Villages d'Avenir - Ruralités", recruté en préfecture.
La commune a manifesté son intérêt dans le cadre d'un projet de création d'un bâtiment multimodal dans l'enceinte de la cour de l'école qui aurait plusieurs fonctions : préau, lieu de manifestation ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

